



BOURSE SFED - NORGINE
sous l'égide
de la Société Française d'Endoscopie Digestive

« Bourse de soutien aux projets de recherche et aux programmes dédiés aux patients dans le domaine de la coloscopie »

Règlement

Contexte

Norgine est un laboratoire pharmaceutique européen spécialisé en gastro-entérologie et tout particulièrement dans le domaine de l'endoscopie digestive. Fortement engagé dans ce domaine, Norgine souhaite soutenir des projets de recherche liés à l'optimisation de la pratique de la coloscopie et des programmes dédiés aux patients.

Cette bourse sera placée sous l'égide de la Société Française d'Endoscopie Digestive.

Objectif et champs de la bourse Norgine

L'objectif de cette bourse est de favoriser la recherche clinique, le dépistage du cancer colorectal, l'éducation des patients et les bonnes pratiques dans le domaine de la coloscopie.

Cette bourse vise à promouvoir :

- des projets de recherche clinique tels que études cliniques, observationnelles ou pharmaco-épidémiologiques centrées sur l'évaluation des nouvelles techniques et/ou l'amélioration des pratiques professionnelles dans le domaine de la coloscopie ;
- des programmes d'éducation thérapeutique ;
- et des projets de sensibilisation des patients au dépistage du cancer colorectal.

Montant

Le montant global de la bourse est fixé à 15 000 euros. Cette somme pourra éventuellement être répartie sur deux projets, à l'initiative du jury.

La bourse pourra être versée à un organisme (privé, public, de recherche, hôpital) ou à un individu si ce dernier cotise à l'URSSAF. Le cas échéant, il appartiendra au médecin bénéficiaire de déclarer à son conseil départemental le montant reçu en conformité avec l'article L 4113-9 du Code de la Santé Publique.

Le candidat devra préciser dans sa lettre de candidature les modalités de versement de cette bourse.

Candidats

La bourse est ouverte à tout médecin gastroentérologue, hospitalier ou libéral, diplômé ou en formation, membre de la Société Française d'Endoscopie Digestive (SFED).

Dossier de candidature

Il devra comporter :

- Une lettre de candidature.
- Le curriculum vitae du candidat.
- Une lettre de parrainage du chef de service ou de département (si applicable).
- Les travaux de recherche déjà réalisés par le candidat ou par l'équipe qu'il représente.
- Un résumé du projet d'une page.
- Une présentation détaillée du projet en 5 pages au maximum : rationnel, objectif, méthodologie, résultats attendus, durée estimée, justification du financement alloué, personnes ou équipes impliquées dans le projet
- Les autres moyens de co-financement (si applicable).

Le dépôt de candidature vaut acceptation du présent règlement.

Engagements du candidat :

- Le candidat s'engage à informer le jury et Norgine de tout autre financement obtenu ou demandé pour le projet. Norgine donnera son accord écrit pour ce co-financement.
- Le candidat s'engage à respecter la réglementation en vigueur relative à la mise en place et à la réalisation des études (interventionnelles ou non-interventionnelles).
- Le candidat s'engage à présenter les résultats de ses travaux de recherche aux VideoDigest et/ou JFHOD dans un délai maximal de 3 ans.
- Le candidat s'engage à remettre à la SFED un rapport intermédiaire de recherches tous les 12 mois.

- Il s'engage également à adresser au Jury le résultat final de ses travaux avant leur communication.
- Le candidat fera mention du soutien de Norgine dans la communication et/ou la publication de ses travaux.

Jury

Il sera composé :

- de 5 membres du Bureau et Conseil d'Administration de la SFED dont le Dr Olivier Gronier, Président du Jury et Président de la SFED ;
- de 3 membres désignés par le Bureau de la SFED.

Le jury est souverain. Ses décisions ne pourront faire l'objet d'aucune contestation et n'auront pas à être motivées.

Envoi des dossiers de candidature

- Les dossiers de candidature devront être adressés, exclusivement par mail, au secrétariat de la SFED à l'adresse suivante : secretariat@sfed.org
- La date limite d'envoi des dossiers est fixée au 30 septembre 2022, cachet de la poste faisant foi.

Attribution de la bourse :

- Le jury sélectionnera le(s) lauréat(s) en fonction de la qualité et de l'originalité de son projet.
- Le(s) lauréat(s) sera(ont) informé(s) par le Président du jury le 31 octobre 2022 au plus tard.
- La proclamation des résultats et la remise de la bourse se dérouleront lors du Congrès VideoDigest 2022 - Paris, Palais des Congrès, le 3-4 novembre 2022.
- La Bourse pourra être attribuée au maximum 2 fois à la même personne.

Report de la Bourse :

En cas d'insuffisance de candidatures, le jury et l'organisateur se réservent le droit de reporter la date limite d'envoi des dossiers à une date ultérieure, ou de reporter le concours.

NORGINE et le logo avec la voile sont des marques déposées du groupe de sociétés Norgine.